



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 8 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 mars 2011

KIOSQUE TAN - MISE A DISPOSITION DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT  
DU TERRAIN D'ASSIETTE DU FUTUR LOCAL  
POUR LE 'KIOSQUE INFO BUS'

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
22 mars 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Alain BAUDIN - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** - Mme Pilar BAUDIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU

**PATRIMOINE ET MOYENS**

**KIOSQUE TAN - MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE NIORT DU TERRAIN D'ASSIETTE DU  
FUTUR LOCAL POUR LE 'KIOSQUE INFO BUS'**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Suite à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1999, il a été décidé la création au 31 décembre 1999, de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) par délibérations concordantes des communes intéressées.

Le 20 décembre 1999, un nouvel arrêté préfectoral déclare d'intérêt communautaire au titre des compétences obligatoires de la CAN, l'aménagement de l'espace communautaire et des transports urbains.

Afin de permettre à la CAN de construire un nouveau local « kiosque info bus », sur la parcelle cadastrée section BV n°242p et d'exercer ainsi sa compétence obligatoire – transports urbains, il y a lieu, conformément à l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de concrétiser par l'établissement d'un procès verbal, la mise à disposition de la CAN du terrain d'assiette supportant l'édifice comme ci-après défini :

Libellé	Section cadastrale	Numéro cadastral	Superficie
Local « kiosque info bus »	BV	242 p	192 m <sup>2</sup>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de mise à disposition à la Communauté d'Agglomération de Niort, du terrain d'assiette du futur local « kiosque info bus », situé place de la Brèche au titre de l'article L1321-1 du CGCT ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le procès verbal de mise à disposition.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Frank MICHEL**